



## Notices de gestion

### Chambéry métropole

#### Rédacteurs :

- Jérémie HAHN
- Matthieu PUXEDDU

Relecture : Jérémie HAHN

# Notice de gestion de la zone humide des Feuillères-Chappis (73CPNSO156) NOTE DE SYNTHÈSE



[www.gen-tereo.fr](http://www.gen-tereo.fr)

218 voie A. Bergès - 73800 Sainte Hélène du Lac  
Tél. 04 79 84 30 44

S.A.R.L. au capital de 20 000 € - RCS CHAMBERY B 402 731 996 / N° de TVA Intracommunautaire FR84402731996  
SIRET 402 731 996 00029 - APE 7112B

Dossier n°: 2012125

Document : 20131030-1

Date : 20/12/13



# SOMMAIRE

<b>1 - Delimitation de la zone humide</b> .....	<b>1</b>
<b>2 - Diagnostic écologique</b> .....	<b>3</b>
2.1 - Habitats et espèces .....	3
2.2 - Espèces.....	3
<b>3 - Synthèse des opérations à mener</b> .....	<b>6</b>

## **Table des illustrations**

Carte 1 : Délimitation de la zone humide des Feuillères-Chappis (partie nord) .....	1
Carte 2 : Délimitation de la zone humide des Feuillères-Chappis (partie sud).....	2
Carte 3 : Fonctionnement hydrologique et habitats de la zone humide des Feuillères-Chappis – partie nord.	4
Carte 4 : Fonctionnement hydrologique et habitats de la zone humide des Feuillères-Chappis – partie sud...	5
Carte 5 : Interventions sur la zone humide des Feuillères-Chappis .....	7
Photo 1 : Prairie humide eutrophe à populage des marais .....	3
Photo 2 : Bas-marais à laïche de Davall .....	3
Photo 3 : Orchis de Traunsteiner .....	6
Photo 4 : Cordulégastre bidenté .....	6
Tableau 1 : Récapitulatif des interventions sur la zone humide des Feuillères-Chappis .....	6

**Crédit photographique** : toutes les photographies illustrant ce rapport ont été réalisées par les membres du bureau d'études TERE0.





**Notices de gestion de 15 zones humides de Chambéry métropole**

Parcelle de la zone humide des Feuillères/Chappis (partie sud)

Source IGN© copie et reproduction interdites

N  
1

Carte 2 : Délimitation de la zone humide des Feuillères-Chappis (partie sud)

## 2 - DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

### 2.1 - Habitats et espèces

La zone humide des Feuillères-Chappis est un secteur dominé par les milieux boisés. Les milieux ouverts sont plus sporadiques et ne concernent que le sud de la zone, en lien avec la forte influence agricole (Carte 3, Carte 4). La particularité de la zone humide est que plusieurs habitats n'ont pas pu être rattachés à des habitats humides à l'image des hêtraies neutrophiles (habitats d'intérêt communautaire) et des bois caducifoliés. Une aulnaie-frênaie humide a également été observée et recouvre une importante surface à l'échelle de la zone humide. Elle est dominée par l'aulne blanc (*Alnus incana*) et le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Concernant les milieux ouverts, on retrouve principalement des communautés à reine des prés, des prairies humides eutrophes (Photo 1) ou des pâtures à grands joncs.

Deux habitats remarquables ont tout de même été mis en évidence. Le premier est un habitat du *Cratoneurion*, caractérisé par le développement d'une végétation caractéristique sur des dépôts calcaires. Bien que leur surface soit restreinte, les habitats du *Cratoneurion* sont d'intérêt communautaire prioritaire : leur état de conservation à l'échelle européenne est préoccupant et ils nécessitent donc une attention particulière. Enfin, une petite surface de bas-marais alcalin à laïche de Davall (*Carex davalliana*) a été observée (Photo 2). Il s'agit de milieux dominés par les petites laïches (*Carex sp.*) et présentant un sol pauvre en nutriments.



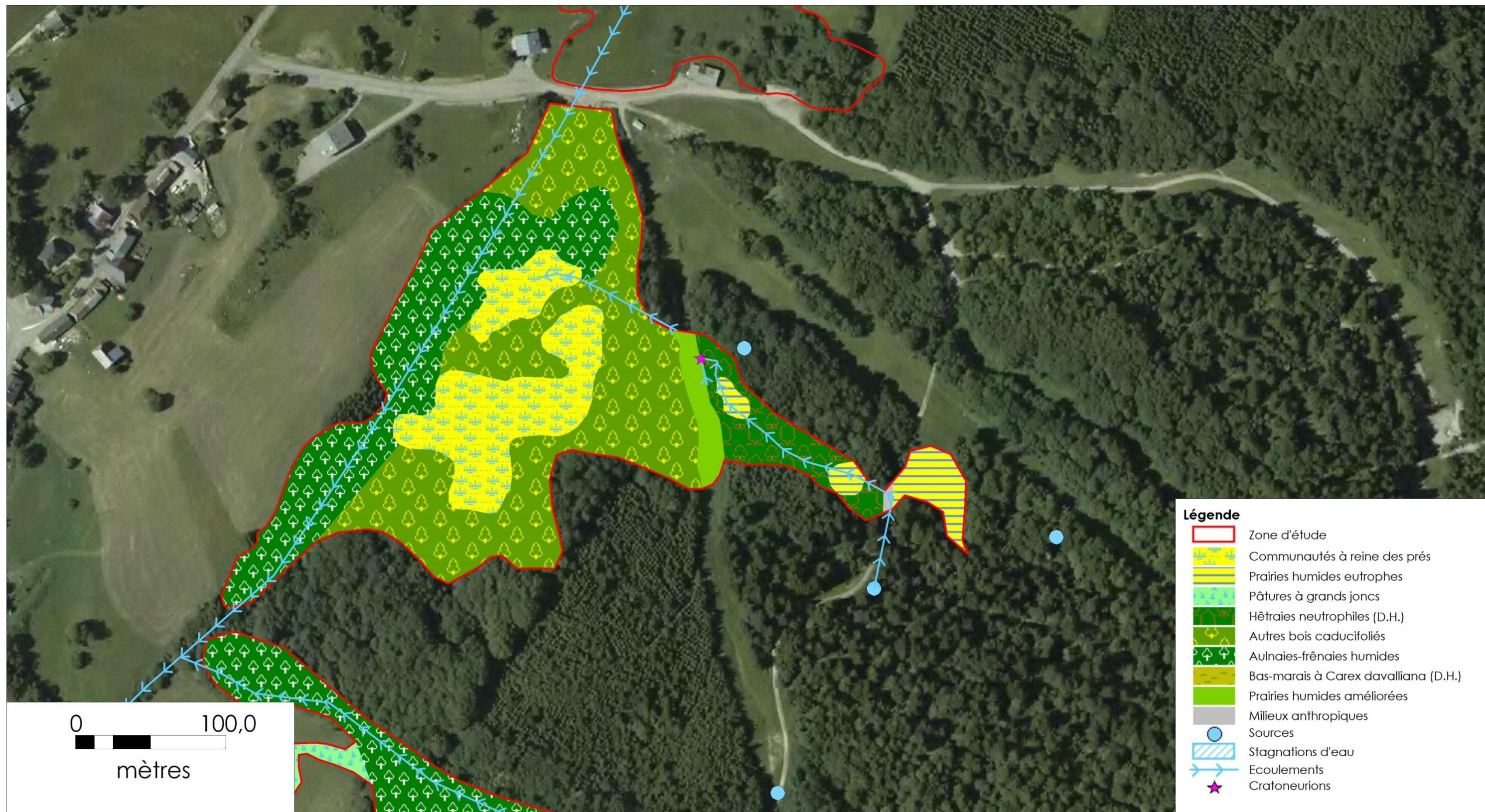
Photo 1 : Prairie humide eutrophe à populage des marais



Photo 2 : Bas-marais à laïche de Davall

### 2.2 - Espèces

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de l'orchis de Traunsteiner (*Dactylorhiza trausteineri*) sur la zone d'étude (Photo 3). C'est une espèce végétale protégée au niveau régional et classée « quasi menacée » sur la liste rouge des orchidées de France métropolitaine. La problématique « espèces envahissantes » est mineure puisqu'une seule zone d'environ 20 m<sup>2</sup> a montré la présence de solidage géant (*Solidago gigantea*).



**Notices de gestion de 15 zones humides de Chambéry métropole**

Habitats naturels de la zone humide des Feuillères (partie nord)

Source IGN© copie et reproduction interdites

N  
1

Carte 3 : Fonctionnement hydrologique et habitats de la zone humide des Feuillères-Chappis – partie nord



**Notices de gestion de 15 zones humides de Chambéry métropole**

Habitats naturels de la zone humide des Feuillères (partie sud)

Source IGN© copie et reproduction interdites

N  
1

Carte 4 : Fonctionnement hydrologique et habitats de la zone humide des Feuillères-Chappis – partie sud

Concernant la faune, une seule espèce protégée a été observée : la mésange nonnette (*Parus palustris*). Le cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*) a également été mis en évidence au sein de la zone d'étude (Photo 4). C'est un odonate de zones fraîches exigeant puisqu'il affectionne plus particulièrement les suintements colonisés par les mousses. Il trouve souvent des conditions favorables à son développement à proximité des habitats du *Cratoneurion*. La grenouille rousse (*Rana temporaria*) a également été contactée et un fort potentiel pour la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) existe.



*Photo 3 : Orchis de Traunsteiner*



*Photo 4 : Cordulégastre bidenté*

### 3 - SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS A MENER

Objectif	Type d'intervention	Opération	Planning	Priorité d'action	Coût (€)
Conservation du bas-marais alcalin	Connaissance	Suivi de la dynamique d'envahissement	1 passage en été tous les 5 ans sur 10 ans	3	1 650 (sur 10 ans)
Entretien des milieux ouverts	Connaissance	Suivi de la dynamique d'envahissement des communautés à reine des prés	1 passage en été tous les 5 ans sur 10 ans	3	1 650 (sur 10 ans)
	Restauration	Mise en défens des pâtures à grands joncs (parc mobile) suivie par un pâturage extensif	Avant le début de la saison de végétation	1	/
Lutte contre les invasives	Restauration	Fauche avec export du solidage géant 2 fois par an pendant 4 ans	1er passage pendant la phase de croissance (fin mai) 2ème passage pendant la floraison (août)	2	800 (sur 4 ans)
				<b>TOTAL (€)</b>	<b>4 100</b>

*Tableau 1 : Récapitulatif des interventions sur la zone humide des Feuillères-Chappis*



**Notices de gestion de 15 zones humides de Chambéry métropole**  
 Localisation des interventions pour la zone humide des Feuillères (partie sud)  
 Source IGN© copie et reproduction interdites

N  
1

Carte 5 : Interventions sur la zone humide des Feuillères-Chappis